

Adhésion au Club Santé Seniors 2025-2026

Quand :

- À partir du 15 Août 2025 et impérativement avant fin octobre
- À l'ADI du Mardi 16 Septembre 2025 à 14h
- Le plus tôt possible en septembre pendant les permanences à la conciergerie le vendredi matin

Comment :

- En envoyant votre dossier complet au trésorier (cf ci-dessous)
- En le déposant à la conciergerie pendant les heures d'ouverture ou dans la boîte à lettres du Club (à droite de la porte d'entrée au niveau du virage du plan incliné)

En résumé votre Dossier d'Inscription doit comprendre :

Votre Bulletin d'adhésion complété par :		
1 ^{er} Cas : Vous n'avez coché que des activités dans la 1 ^{ère} colonne	2 ^e Cas : Vous avez coché des activités dans la 2 ^e colonne, peut-être dans la 1 ^{re} et <u>aucune</u> dans la 3 ^e	3 ^e Cas : Vous avez coché des activités dans la 3 ^e colonne et peut-être dans les autres
1 chèque de 20 € à l'ordre de « USFEN-FP-01 »	1 chèque de 50 € à l'ordre de « USFEN-FP-01 »	1 chèque de 50 € à l'ordre de « USFEN-FP-01 »
	Une demande de Licence	Une demande de Licence
		Un certificat médical ou une attestation questionnaire santé Cf Demande de Licence (en bas à droite)
Si vous ne déposez pas votre dossier à la Conciergerie ou lors de l'ADI, envoyez vos DOCUMENTS avec le CHÈQUE à notre trésorier : Bernard ESPINASSE 3 Rue Emile BONNET 01000 BOURG en BRESSE		

Rq 1: La participation individuelle de 13 € pour la MGEN est collectée par l'USFEN puis reversée globalement.

Rq2 : Comme annoncé la saison dernière à l'ADI, la licence est passée de 29€ à 30€